



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250605-DEC-2025_214-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

DÉCISION N° DEC_2025_214

Objet : donation de deux objets armoriés de l'ancien Office Municipal des Animations (OMDA)

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du patrimoine, et notamment son article R 212-4-1,

VU la délibération n°2022-02-16/02 du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que l'OMDA, anciennement « Office Municipal des Sports, Loisirs et Culture » (OMSLC) fut une association historique de Vélizy-Villacoublay ayant œuvré au développement du sport et de la vie associative de 1968 à 2003,

CONSIDÉRANT que le fonds d'archives de l'OMDA conservé par les archives municipales est lacunaire,

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de conserver la mémoire d'une telle association pour l'histoire de la commune,

DÉCIDE

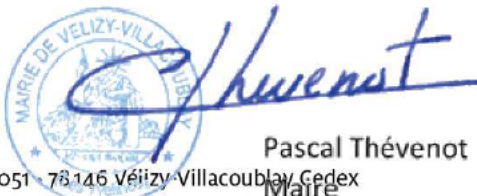
Article 1 : d'accepter la donation de [REDACTED] des deux objets armoriés de l'OMDA : une assiette à dessert décorative et un cendrier.

Article 2 : la donation n'est grevée ni de condition ni de charges.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 05 juin 2025



Pascal Thévenot
Maire

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr